

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2025

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal : 11
- en exercice : 10
- qui ont pris part à la séance : 09
- votants : 10 (dont 1 pouvoir)

Date de convocation : 03/04/2025

Date d'affichage : 04/04/2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, voté à l'unanimité en début de séance, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le onze avril deux mil vingt-cinq à 18 h 00.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – Mme PERRIN Marie-Josèphe - RENARD Brigitte -
 Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian - CHARPENEL Aurélien
 COEUILLET Christophe - DI BENEDETTO Vincent

Absent excusé : Mr VERNERET Jacques – pouvoir donné à Mr COEUILLET Christophe

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

OBJET : Renforcement du réseau Basse Tension (BT) à partir du poste La Citadelle

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification	
Renforcement du réseau BT à partir du poste LA CITADELLE	
Dépense prévisionnelle HT	35 345.27 €
dont frais de gestion : 1 683.11 €	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	35 345.27 €
Participation communale	Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **Approuve** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS,
- **Approuve** le plan de financement ci-dessus détaillé,
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
 Jean-Bernard CHARPENEL

